

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2009**

Etaient présents :

M. ARMAND Christian, Maire, Président de séance.
Mme BLANC Dominique, MM. PERAY Hervé, MOUTTON Gérard, GIROD Claude, adjoints.
Mmes CARETTI Brigitte, COLLET Josiane, GRAND Corinne,
MM DEBARD Jérémie, GIGI Dominique, LEVRIER Bernard, MILLET Eric.

Absents excusés :

MM. BOUTIN Thierry, DAVIS Andrew, DUCHAMP Lilian (pouvoir à M. MOUTTON Gérard),
PIBERNE Olivier (pouvoir à Mme BLANC Dominique).
Mme CHAPPUIS Pascale

Absents :

Mme MARION Mireille, M. MARCHAND Yves.

Ouverture de la séance à 20H30.

1. Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 4 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1/2009

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques crédits prévus au budget primitif 2009 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses engagées ou prévisionnelles.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2009 du budget principal.

opération	article	intitulés	Prévisions BP 08	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	819 706,00	96 615,00	96 615,00	
	7381	taxe additionnelle droits mutation	20 000,00		11 994,00	31 994/20000
	7478	participations autres organismes	370 000,00		81 000,00	pass foncier capelli coteaux logras
	74832	fds dptal taxe professionnelle	0,00		2 578,00	
	7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00		1 043,00	CNI/PASSEPORTS (idem sur 2010 et 2011)
	6067	fournitures scolaires	12 500,00	500,00		complément 9e classe
	6574	subventions de fonctionnement personnes droit privé	101 086,00	81 000,00		vert subv, pass foncier accession propriété coteaux logras 18 logts à moy4500 €
	023	virement à la section d'investissement	316 120,00	15 115,00		

opération	article	intitulés	Prévisions BP 2008	Dépenses	Recettes	Observations
		SECTION D'INVESTISSEMENT	5 426 930,65	-301 990,00	-301 990,00	
	021	virement à la section d'investissement			15 115,00	
ONI	2158	installation, matériel techniques	40 261,00	2 300,00		remplac, outillage effraction 2158 2 perçuses/1ponçeuse/1scie/1 meuleuse (berthet 1227,10 + 1500,98) tronçonneuse/taille-haie (dima 1135)
ONI	21568	autre matériel outillage incendie	3 000,00	7 000,00		3 PI greny 6527,77
ONI	2184	meuble scolaire	12 600,00	-4 000,00		complém,mob,scolaire 9e classe 6000 vitrine 1020 ht porte-carte 250 net?
ONI	2313	constructions	40 000,00	8 300,00		sirène CPI (dumond+dclcom)
ONI	2315	installations techniques	3 000,00	1 500,00		eaux pluv,bocagnes feigères(1943,50/452,52)
ONI	2316	Restaurations œuvres d'art	3 200,00	-700,00		statue vierge 2463,76
	10223	TLE	100 000,15		-7 000,00	PC08-009 SCI Caroline annulé
	2762	créances sur transfert droit à déduction TVA	0,00		762,00	rbt par fermier de la tva sur travaux auberge v,op,ordre 2313/21568
	45813 /4582 3	opérations sous mandat réfection route forestière	0,00	21 528,00	21 528,00	
op,34	2313	constructions	2 600,00	120,00		#cylindres portes+alarme et éclairage secours 2719/2600
op,34 oo	2762/ 21568	créances sur transfert droit à déduction TVA	0,00	316,00	316,00	desautel (245,23 + 70,46)
op,34 oo	2762/ 2313	créances sur transfert droit à déduction TVA	0,00	446,00	446,00	decoux (83,77) + desautel (361,82)
op,43	2152	installations techniques	4 900,00	-500,00		glissière crêt annulée(2124)- panneaux sup,voie desserte/rte péron (IES1509,63°
op,43	2033	frais d'insertion	0,00	500,00		annonces AO voies piétonnes
op,43 oo	2315/ 2033	installations techniques/frais d'annonces	200,00	500,00	500,00	réintég, frais AO Voies piétonnes ds travaux
op,43	2315	installations techniques	241 817,00	-16 000,00		marché voie piétonnes -19176,46 hors Eclairage public avance SIEA(17750) -complém,marquage sup,voie desserte collège(2613,26)
op,59	2315	installations techniques	395 439,00	16 000,00		prolong,trottoirs ZA 31 861,11 (Famy)+ imprévus
op,59	1323	Département	1 413,50		7 740,00	subv,Dpt convention Eclairage Pub, collège
op,67	2033	annonces et insertion	0,00	3 500,00		frais AO école
op,67 oo	2313/ 2033	installations techniques / frais d'annonces	0,00	3 500,00	3 500,00	réintég, frais AO ext, gs3 ds travaux
op,67	2313	constructions	2 380 000	-349 000		marchés 1667000/2098000 acq,bungalow3 58 000? Frais install 4000? PC 1000 ?
op,67	1641	Emprunt	2 036 000		-344 897,00	
op,77	2315	installations techniques	162 500,00	-8 000,00		marché bouhey/socafil hors éclairage public SIEA différé
op,78 nle op, aménag, abords lot,jardins de sarah	2315	installations techniques	0,00	10 700,00		mur soutènement nabaffa/ éclairage public différé

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. MARCHE AVEC LE GROUPEMENT SOCAFL-BOUHEY POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LIAISONS PIETONNES ET CYCLABLES (Logras-Collège & Rue du Mail-Ecole).

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables de Logras au collège et de la rue du Mail à l'école, Monsieur le Maire rappelle que :

- par décision du 7 mai 2009, il a été confié à la SCP DUCRET-GROS la mission de maîtrise d'œuvre,

- qu'après approbation du dossier de Consultation des entreprises dressé par le maître d'œuvre, la consultation a été organisée selon la « procédure d'appel d'offres ouvert ».

Cette procédure s'est déroulée de la façon suivante :

* Avis d'appel public à la concurrence : le 28 avril 2009.

* Date de réception des offres : le 4 juin 2009.

Après analyse le 12 juin 2009, par la CAO, des offres reçues, et suivant les critères fixés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir comme offre économique la plus avantageuse :

↳ Le Groupement SOCAFL-BOUHEY, dont le mandataire du groupement solidaire est la Société SOCAFL sise ZA de la Fontaine BP 16 CROTTET 01290 PONT DE VEYLE

Pour un montant de **137 165,50 €HT (164 049,94 €TTC.)**

Dont tranche 1 (Logras-collège) : 99 052,50 €HT, 118 466,79 €TTC.

Dont tranche 2 (rue du mail-école champ fontaine) : 38 113 €HT, 45 583,15 €TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la passation du marché de travaux d'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables Logras-collège et rue du mail-école avec le Groupement SOCAFL-BOUHEY dont le mandataire du groupement solidaire est La Société SOCAFL sise ZA de la Fontaine BP 16 CROTTET 01290 PONT DE VEYLE

Pour un montant de **137 165,50 €HT (soit 164 049,94 €TTC.)**

- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ledit marché, toutes pièces s'y rapportant, et les avenants éventuels à intervenir dans la limite autorisée.

- **DIT** que le montant des travaux actualisé sera prévu au budget 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN SUITE EXTENSION D'ACCES PIETONNIER DU ROND-POINT DU MARTINET JUSQU'A L'ENTREE DE LA ZA PRE MUNNY (RD 884a)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN afin de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement suite à l'extension du cheminement piétonnier depuis le rond-point du martinet jusqu'à l'entrée de la Zone Artisanale de Pré Munny, sur la RD 884a.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention à intervenir entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN, relative aux travaux d'aménagement de trottoirs sur la RD 884a, depuis le rond-point du martinet jusqu'à l'entrée de la Zone Artisanale de Pré Munny,

- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.4. INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mademoiselle Anthéa CATIZZONE a effectué un stage au secrétariat de mairie du 2 juin au 30 juin 2009.

Compte tenu de la charge de travail confiée à Melle Catizzone, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à Melle Anthéa CATIZZONE une indemnité de 153 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.5. MANDAT AU CABINET HUCHON GRINAND POUR L'ETABLISSEMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU BUNGALOW n°3 (9^{ème} CLASSE).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents la proposition de l'Inspection Académique en date du 12 juin 2009 pour la création d'une 9^{ème} classe à la rentrée scolaire 2009/2010.

Cependant, le Groupe scolaire ne dispose pas actuellement d'une capacité suffisante pour accueillir cette nouvelle classe.

Par conséquent, dans l'attente de l'achèvement de la 3^{ème} tranche du Groupe Scolaire en juillet 2010, il est indispensable de prévoir l'installation d'un bâtiment modulable.

Pour ce faire, il y aurait lieu de mandater le cabinet HUCHON GRINAND de Péron, pour l'établissement du dossier de demande de Permis de Construire correspondant.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de mandater le cabinet HUCHON GRINAND de Péron pour l'établissement du dossier de demande de permis de construire concernant l'installation d'un troisième bungalow au groupe scolaire, pour un montant de 950 €HT, soit 1 136,20 €TTC.
Ces honoraires seront prévus au Budget 2009 par décision modificative.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante et à signer toute pièce s'y rapportant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.6 INDEMNITE DE PERTE DE RECOLTES EXPLOITANT SUITE SERVITUDE DE PASSAGE POUR CREATION DE LA VOIE PIETONNE ET CYCLABLE RUE DU MAIL-ECOLE DE LA FONTAINE.

Dans le cadre du projet de création d'une voie piétonne et cyclable pour la liaison de la rue du mail et de l'école primaire de la Fontaine, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, par acte notarié en date du 16 juin 2009, Messieurs Yannick et Stéphane LEVRAT ont accepté de concéder à la commune de Péron une servitude de passage temporaire qui grèvera leurs fonds.

Suivant les conditions d'exercice spécifiées dans ledit acte notarié, il y aurait lieu de fixer le montant de l'indemnité de perte de récoltes due par la Commune de Péron à M. GIRIENS Jean-Pierre, exploitant les terrains grevés par cette servitude.

LE **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **FIXE** à 964 €(suivant le barème de la Chambre d'Agriculture de L'Ain) le montant de l'indemnité de perte de récoltes due par la commune à M. GIRIENS Jean-Pierre, exploitant les terrains appartenant à MM. LEVRAT Yannick et Stéphane grevés par cette servitude.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS :

4.1. ECOLE

4.1.1. Création d'une nouvelle classe.

M. Le Maire informe l'assemblée de la création officielle d'une 9^e classe, ce qui implique :

- que le Conseil Municipal accepte à la majorité (13 pour – 1 abstention : Mme Caretti) le devis de la société « ALHO » pour l'achat d'un bungalow, d'un montant de 41 890 € HT. 4 raisons pour ce choix plutôt qu'une location : 1) le bungalow pourra servir pour les prochaines années au Centre de loisirs tant que son bâtiment définitif n'est pas fait – 2) la TVA est récupérable sur le bungalow en cas d'achat – 3) le bungalow est subventionnable en cas d'achat – 4) le bungalow est susceptible d'être revendu lorsque la commune n'en aura plus besoin
- que le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise « FAMY » pour l'implantation du bungalow, pour un montant de 1 759.50 €HT.
- Si l'hypothèse de création d'une nouvelle classe maternelle se confirme, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (8 pour – 4 contres : Mme Blanc, MM. Armand, Lévrier – 2 abstentions : Mme Caretti, M. Millet) la création d'un poste d'Atsem à plein temps. La création des heures sera proposée, en priorité, à Mmes Pospiezny et Doisy dans la mesure où celles-ci acceptent de revenir dans les années futures aux mêmes travaux qu'actuellement si les effectifs ne justifient pas la continuité de la maternelle.

4.1.2. En accord avec M. Devesa, directeur d'école, le dossier sur l'école numérique est abandonné.

4.2. VOIRIE

M. Le Maire informe l'assemblée du planning retenu pour l'aménagement de la route de la Plaine : du 15 juillet au 15 octobre, et pour l'aménagement de la rue du Molard : du 15 septembre à fin novembre.

Une réunion publique avec les riverains des 2 rues a été organisée. Il faudra prévoir quelques aménagements en fonction des remarques faites.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 6 juillet 2009 : 72 626 Euros.

A ce jour, pour 2009, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2 Réalisation du budget :

- IES SUD-EST : 2 215.92 €(panneaux signalisation carrefour Logras).
- DESAUTEL : 429.97 €(plans évacuation auberge).
- VERITAS : 1 483.04 €(acompte n°1 contrôle technique ext. Groupe scolaire)
- AIN HELIO : 182.90 €(dématérialisation marchés ext. Groupe scolaire).
- SA BEM INGENIERIE : 4 784 €(DCE Maîtrise d'oeuvre pont accès collège).
- PROSIGN FRANCE : 2 333.30 €(marquage au sol)
- DYNAMIC CONCEPT : 7 101.73 €(acompte 1 Maîtrise d'oeuvre travaux chemin du Molard).

4.4. CONTENTIEUX

4.4.1. M. Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contentieux avec les Consorts Girod, le Tribunal Administratif de Lyon a pris acte de leur désistement. Ils devront verser à la commune la somme de 600 €

4.4.2. M. Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contentieux avec M. Dimcovski, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a décidé de rejeter la requête et M. Dimcovski devra verser à la commune la somme de 1 200 €

4.5. VENTE DE BOIS

M. Le Maire informe l'assemblée que les bois des parcelles 49p-51p-52p-53p-54p n'ont pas trouvé de preneur au prix de 10 500 € Une nouvelle proposition doit être faite par le plus-disant. Le Conseil Municipal accepte une vente entre 9 500 et 10 000 € Les feuillus de la parcelle 61p ont été vendus au prix de 1 723 € HT.

5 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SIVOS (M. ARMAND) :

M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux prennent du retard à cause de l'entreprise de carrelage et de l'entreprise du mur d'escalade.

6 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

Compte rendu de la réunion du 2 juin

Permis de construire :

- MOUSSARD Jérôme, pour création surface habitable dans bâtiment existant et garage extérieur, rue de Paruthiol : Avis favorable.

6.2. ASSOCIATIONS

6.2.1. Compte-rendu de l'assemblée générale du foot.

6.2.2. Compte-rendu de la réunion pour l'organisation 2010 de la Foire de Printemps (Mme BLANC)

La jeunesse revient sur sa décision et garde l'organisation de la soirée du samedi. Un dossier sera monté en collaboration avec la bibliothèque pour éventuellement recevoir une subvention.

7 COURRIERS

7.1. De l'Office de Tourisme concernant la création d'un projet intercommunal.

7.2. De l'association « A livre ouvert » pour remerciements subvention.

SEANCE LEVEE A 23H00